

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
TENUE LE 7 FÉVRIER 2024
À LA BIBLIOTHÈQUE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Ange Claude Bigilimana propose l'ouverture de l'assemblée à 19 h 08.

2. PRISE DE PRÉSENCES

Parents :

Ange Claude Bigilimana
Mélanie Provost
Mayerlyne Junot Aurélus
Nathalie Leduc (subst.)

Personnel enseignant :

Marie-Lise Raymond
Karine Lépine
Isabelle Bruneau

Personnel de l'école :

Mélanie Clark
Marie-Pier Perreault

Membre de la communauté:

Aucun

Sont également présents :

Julie Brodeur, directrice
Joannie Gagnon, directrice adjointe
Annie Rhéaume-Bouchard, secrétaire

Absences :

Marie Roodenhilaire
Adil Chouihi
Patrick Côté
Woodlyne Jean-Baptiste (subst.)

3. VÉRIFICATION DU QUORUM

Nous avons le quorum. Madame Isabelle Bruneau s'ajoute aux membres afin de remplacer madame Michèle Lanciault et Madame Karine Léonard-Estrela. Le président souhaite la bienvenue à madame Julie Brodeur, directrice.

4. QUESTIONS DE LA SALLE

Aucun public

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Des changements sont apportés à l'ordre du jour :

On sépare le point 7.1.1 en deux afin de pouvoir approuver ces sujets séparément. Ainsi, on ajoute le point 7.1.4 — Modification ou révocation de l'acte d'établissement. (art.79).

Une erreur s'était glissée dans l'ordre du jour envoyé aux membres. Le point 7.2.4 devient 7.2.3 et le point 7.2.5 devient 7.2.4.

Il est proposé par madame Mélanie Provost d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

6. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 13 DÉCEMBRE 2023

La direction demande aux membres s'ils ont des questions à la suite de la lecture du procès-verbal de la dernière rencontre.

Madame Mélanie Provost se questionne au sujet des frais de concentration musicale. Ce sujet sera discuté au point 7.2.4.

De plus, les membres se questionnent à propos des dates des examens de fin d'année ayant été repoussées à la 2^e semaine de juin scolaire par le ministère de l'Éducation. Le spectacle de fin d'année avait déjà été prévu durant cette semaine. La direction répond qu'il faudra s'ajuster et que le comité spectacle se penche déjà sur cette problématique.

Il est proposé par madame Nathalie Leduc d'adopter le procès-verbal du 13 décembre 2023 tel que déposé.

CE 130-23-18

7.1 Dossiers de consultation et prise de décision

7.1.1 Consultation sur les critères de sélection du directeur de l'école

Madame Julie Brodeur présente le document avec les différents critères de sélection de la direction d'école.

Madame Mélanie Provost propose qu'il y ait un certain délai entre les changements de direction afin de garder une stabilité pour l'ensemble de l'école. La direction accepte d'ajouter cette affirmation dans le document, mais précise que c'est l'employeur qui prend les décisions.

Ce point sera approuvé lors de la prochaine rencontre.

7.1.2 Campagne de financement « Chocolat de Pâques »

- Lancement de la campagne et remise des brochures aux élèves et des lettres aux parents: 5 février
- Retour des formulaires de commandes et des chèques : 23 février

Madame Nathalie Leduc se demande s'il est possible d'offrir aux parents le choix de faire des dons directement à l'école sans avoir à acheter des produits. La direction ajoutera cette précision lors d'un courriel de rappel qui sera envoyé aux parents pour la fin de la campagne.

Madame Julie Brodeur a ramené ce point à l'ordre du jour dans le but de s'assurer que cette campagne de financement avait été approuvé par le conseil d'établissement précédemment.

Ce point n'a donc pas besoin d'être approuvé à nouveau.

7.1.3 Plan de répartition des élèves 2024-2025

Madame Julie Brodeur présente le document. Selon les prévisions 2024-2025, on revient à 4 groupes en 6^e année, mais on diminue de 1 classe en 1^{re} et 4^e année. Un 5^e groupe au préscolaire est également prévu pour un total de 30 classes. Si des d'élèves au préscolaire sont en surplus, ceux-ci seront transférés vers d'autres écoles de La Plaine. Le plan sera retravaillé au printemps.

L'utilisation de l'annexe 49 est possible pour ajouter un groupe en 4^e année comme cela a été fait pour l'année 2023-2024.

Il est proposé par madame Isabelle Bruneau d'approuver la répartition des élèves 2024-2025 au CSSDA.

CE 130-23-19

7.1.4 Modification ou révocation de l'acte d'établissement de l'école (art 79)

Aucune modification prévue.

Il est proposé par madame Mélanie Clark d'approuver l'acte d'établissement de l'école.

CE 130-23-20

7.2 Dossiers d'information

7.2.1 Suivi projet éducatif

Un des objectifs du projet éducatif est de diminuer la violence à l'école. On remarque que celle-ci survient plus souvent pendant l'heure du dîner. La

direction travaille en collaboration avec les T.E.S. afin de réorganiser leurs services pour de rendre le tout plus efficace.

Pendant la pandémie des zones avaient été délimitées dans la cour de l'école pour de ne pas trop mélanger les élèves. On est à se questionner sur cette pratique qui avait été conservée au fil des ans. Si 2 élèves du même niveau sont en conflit, il est impossible des vraiment les éloigner l'un de l'autre à cause de ces zones.

On achète aussi du matériel pour que les élèves aient accès à plus de jeux sur la cour de l'école. Celui-ci sera rangé dans de petits cabanons qui seront installés prochainement.

7.2.2 Plan triennal des immeubles 2024-2025 CSSDA

Voir le point 7.1.4.

7.2.3 Formation pour les membres du CÉ

La direction vérifie avec les membres s'ils ont des questions à propos de la formation. Un document a été envoyé. Les membres n'ont pas de question.

7.2.4 Volet concentration musicale **ce point sera bonifié lors de l'adoption du PV lors du prochain CÉ**

La direction fait l'annonce d'une modification majeure concernant la concentration musicale. Cette modification a été demandée par le CSSDA qui travaille à revoir les programmes particuliers au primaire. Le principe de gratuité et d'inclusivité est au cœur des préoccupations. Il faut donc remodeler la concentration musicale au niveau de l'organisation (formation des groupes et abolition des frais demandés aux parents). 2 options sont possibles :

- 1- Le programme de la concentration musicale est retiré complètement et ne sera plus offert aux élèves.
- 2- Le programme est remodelé afin de répondre à la demande de gratuité et d'inclusivité.

- Plusieurs options sont possibles et demeurent à définir.
- Pas de frais chargés aux parents, ce qui permet aux élèves provenant de familles ayant un revenu modeste d'avoir accès au programme.
- Les élèves pourraient être regroupés dans une seule classe, 1 classe par niveau. (à définir avec l'équipe)
- On ne se concentre plus sur l'apprentissage d'un seul instrument. Le volet devient davantage un programme d'exploration musicale ou l'élève pourrait choisir son instrument et être exposé à d'autres. (à définir avec l'équipe)
- Comme l'ancienne formule, 2 périodes supplémentaires en musique sont ajoutées à l'horaire des élèves qui en font partie.

L'équipe travaillera sur les différentes options possibles pour remodeler le programme afin de trouver la meilleure option.

Cette modification demande beaucoup de réflexion. Les enseignants sont également très impliqués dans ce processus afin de prendre la meilleure décision. L'équipe aura aussi de l'aide d'une conseillère pédagogique en musique pour les soutenir au besoin. D'autres détails seront à venir, l'équipe travaillera sur une proposition qui sera présentée au prochain CÉ.

Ce point fait débat. Les membres-parents présents à cette rencontre démontrent leur désaccord face à cette décision du CSSDA et souhaitent communiquer avec ce dernier afin de trouver une solution pour maintenir la concentration musicale dans sa forme actuelle.

8 SUIVI RÉGULIER

8.1 Service de garde

8.1.1 Relevés 24

Madame Mélanie Clark indique que les relevés fiscaux sont disponibles dans le portail Mozaïk depuis la semaine dernière. On encourage les parents à imprimer les relevés eux-mêmes.

8.2 Journée pédagogique 9 février 2024 et activités

- 9 février : Sortie au Mont Avila (glissades)
- 15 mars : Le musée des Arts de Joliette donnera un atelier gratuit à l'école.

8.3 Concentration musicale

Ce point est annulé.

8.4 Activités à l'école

Voici les activités qui ont eu lieu jusqu'à maintenant ou qui auront lieu bientôt :

- Dans les dernières semaines, les élèves du préscolaire ont expérimenté la raquette et le patin. Des parents bénévoles sont venus aider les enseignantes.
- 5 février : Semaine des enseignants
- 12 février : Semaine de la persévérance scolaire
- 23 février : Campagne de financement Porte ton pyj au profit d'Opération Enfant-Soleil.
- 23 février : Activité rassembleuse : spectacle de percussion et chant pour tous les élèves.
- Il y aura production de sucres d'orge et biscuits au service de garde. Celui-ci servira de campagne de financement pour un atelier de chocolat qui sera donné aux élèves.
- Le service de garde recevra une subvention de la part d'Aliments Québec pour faire la rénovation de la cuisinette (local 140).

9 INFORMATION DU OU DE LA PRÉSIDENT(E)

Le président souhaite la bienvenue à la nouvelle direction, madame Julie Brodeur.

10 QUESTIONS DIVERSES

- Éclaircir le point sur le nombre d'enseignant ou membres du personnel manquant :

Cette question n'a plus lieu d'être puisque tous les postes sont maintenant pourvus.
- Passage piétonnier le long du stationnement des employés : Une demande sera envoyée au service des ressources matérielles.
- Eau dans le parc au printemps : Depuis quelques années, il y a beaucoup d'eau dans le parc lors de la fonte de la neige. Cette situation peut être dangereuse. L'an dernier un appel à la ville a été fait afin que toute cette eau soit pompée.
- Éclipse solaire 8 avril : Les parents se demandent si des mesures seront prises pour assurer la sécurité des élèves. On attend les consignes du CSSDA.
- Service de garde vs élèves ayant des besoins particuliers (EHDAA) : Les services des T.E.S sont aussi requis pour les élèves EHDAA qui fréquentent le service de garde avant et après les heures de classe. La direction reconnaît qu'il faut se pencher sur ce sujet.

11 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE 13 MARS 2024

La date de la rencontre du 13 mars est remise en question par les membres-enseignants du conseil d'établissement. C'est la veille de la soirée des rencontres de parents. Un lien Doodle sera envoyé aux membres afin de connaître les disponibilités de tous pour le choix d'une autre date.

12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Ange Claude Bigilimana de lever la séance à 20 h 26.

Le président,

La directrice,

At. Claud

Ange Claude Bigilimana

Julie Brodeur

Julie Brodeur